

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-  
Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 3 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER.**

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Avenant n°2 au marché Charpente du Projet Intergénérationnel**

**N° de délibération : 18\_2025**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	1	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune mène des travaux pour la création du projet intergénérationnel.

Il est nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot 02b Charpente le marché avait pour montant 26 426.19€ HT soit 31 711.43€ TTC. L'avenant est composé d'un devis. Il a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

- Redressement de la charpente par calage en sapin sur les pannes
- Plus Value : Dépose de bois défectueux et remplacement pour fermes et pannes
- Plus value : Dépose de bois défectueux et moisage
- Plus Value : Traitement curatif des grosses pièces de charpente par injection sans préparation des surfaces
- Plus Value : Préparation des surfaces compris évacuation des déchets
- Plus Value : Traitement préventif de charpente par simple pulvérisation

Suite à cette modification, M. le Maire souhaite signer un avenant d'un montant de 14 645.53€ HT soit 17 574.64€ TTC. Le marché s'élève donc désormais à 41 071.72€ HT soit 49 286.06€ TTC.

Après toutes ces explications, le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- **DE REGULARISER** l'avenant n°2 avec l'entreprise MADDALON Frères
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 4 mars 2025  
Marcel TEDESCO,  
Maire

